





Aménagement terrains loisir et sentiers	40 000\$	40 000\$	40 000\$	120 000\$
Réno Édifice Mun. (toiture+béton)	15 000\$	0\$	0\$	15 000\$
Eau potable Édifice Municipal	20 000\$	0\$	0\$	20 000\$
Eau potable Étangs	20 000\$	0\$	0\$	20 000\$
Équipements Informatiques	4 000\$	4 000\$	4 000\$	12 000\$
Achats terrains 85 MTQ	30 000\$	0\$	0\$	30 000\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES:</b>	<b>1 152 500\$</b>	<b>206 500\$</b>	<b>200 500\$</b>	<b>1 559 500\$</b>

Pour les dépenses en Immobilisations 2022, le financement des projets et des achats sera réparti de la façon suivante :

1. TECQ (Retour de la taxe sur l'essence):	743 828\$ - 64.5%
2. PRABAM ET SUBVENTION :	75 000\$ - 6.5%
3. BUDGET COURANT :	101 500\$ - 8.8%
4. SURPLUS AFFECTÉ :	58 000\$ - 5.0%
5. SURPLUS LIBRE :	174 192\$ - 15.1%
<b>Total =</b>	<b>1 152 500\$ - 100%</b>

20-12251 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a déterminé les prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Stéphanie Caron, il est résolu majoritairement que le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes et est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2022 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

<i>Dépenses</i>	<b>Budget 2021</b>	<b>Budget 2022</b>
Administration générale	339 960\$	368 205\$
Sécurité publique	153 214\$	164 388\$
Transport	559 274\$	638 465\$
Réseaux d'égouts et assainissement des eaux	49 900\$	57 580\$
Matières résiduelles	86 400\$	104 411\$
Installations septiques des résidences isolées	14 746\$	16 455\$
Aménagement, urbanisme et développement	187 662\$	319 128\$
Loisir et culture	68 465\$	166 450\$
Frais de financement	9 595\$	10 154\$
Affectation en Immobilisation-incendie et véhicules	15 000\$	24 000\$
Dépenses en immobilisation	200 000\$	-
Affectations surplus aux dépenses en immobilisation	-200 000\$	-
Remboursement de dettes	107 050\$	109 400\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	<b>1 591 266\$</b>	<b>1 978 636\$</b>

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :

<i>Revenus spécifiques</i>	<b>Budget 2021</b>	<b>Budget 2022</b>
Taxes foncières générales et spéciales	450 771\$	543 763\$
Taxes par tarification	204 074\$	226 349\$
Paiement tenant lieu de taxes	62 309\$	62 261\$
Redevances et revenus éoliens (tranche 1)	195 000\$	215 000\$
Services rendus aux municipalités	34 000\$	81 210\$
Autres recettes de sources locales (dont	108 186\$	107 070\$



71 000\$ Redevances Éoliennes tranche 2, 2022)		
Services rendus	124 270\$	177 060\$
Transferts inconditionnels (péréquation)	139 978\$	250 843\$
Transferts conditionnels	272 678\$	315 080\$
TOTAL DES RECETTES	1 591 266\$	1 978 636\$

21-12213      Période de questions

À 19h48, Andrée Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

1. Immobilisation - Pavage pour la rue Jocelyn et Caron;
2. Zonage industriel et l'achat de terrains appartenant au MTQ;
3. Branchement des égouts sur la rue de l'Église.


FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 20h07 heures, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, \_\_\_\_\_, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

  
\_\_\_\_\_  
Andrée Dubé, mairesse

  
\_\_\_\_\_  
Michael Marmen, directeur général